24me Année N 5682 — BUREAUX : RUE NEUVE, 1 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE, — Mercredi 19 Novembre 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: » . . . 30 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, 18 NOVEMBRE 1879

BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE 1879

Cours à terme de 1 h. 10 m. suivant dépêche télégraphique de M. Nicolas Cordier, banquier, 8, rue Chauchat, Paris. Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, à la Banque Nicolas Cordier, 15, rue des Ursulines, Tourcoing.

VALEURS	COURS du jour	COURS précéd.
Rente 3 0/0.	81 10	80 87 1/2
Rente 5 0/0.	114 80	114 50
Banque de Paris . . .	842 50	837 50
Banque d'Escompte . .	755 00	737 50
Crédit Foncier de France .	1017 50	1000 00
Mobilier Français . . .	577 50	570 00
Cie Parisienne du gaz . .	1292 50	1290 00
Act. Suez	693 75	693 75
Florin or Autriche . . .	69 1/4	69 00
Egypte uni.	238 75	237 50
Florin Hongrois . . .	83 1/4	83 25
Italien 5 0/0	79 40	78 95
Banque ottom. . . .	511 25	510 00
Mobilier Espagnol . . .	583 75	575 00
Act. Autrichiens . . .	575 00	571 25
Act. Lombards. . . .	167 50	167 50
Consolidés anglais . . .	00 00	99 3/8
Banque hypothécaire . .	000 00	000 00

Pour copie conforme : Jules FRÈRE,
Agent général de la banque Nicolas Cordier

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	13 NOV.	17 NOV.
3 0/0	81 40 ./.	80 90 ./.
3 0/0 amortissable. .	83 20 ./.	82 55 ./.
4 1/2 0/0.	112 50./.	112 25
Emprunts 5 0/0. . .	115 05./.	114 45./.

Service particulier	18 NOV.	17 NOV.
Act. Banque de France.	3337 00	3385 00
» Société générale. .	520 00	515 00
» Crédit f. de France.	1016 00	1000 00
» Chemin autrichien.	577 00	571 00
» Lyon ex-coupon. .	1135 00	1132 00
» Est ex-coupon . .	710 00	710 00
» Ouest	765 00	760 00
» Nord	1460 00	1460 00
» Midi	867 00	867 00
» Suez	697 00	692 00
3 % Péruvien . . .	000/0	000/0
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nouv.)	516 00	508 00
Londres court . . .	25 27 00	25 27 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	578 00	571 00
Turc	11 27	11 02

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 18 novembre
Câble interrompu.

Dépêche de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Crymonprez :

Havre, 18 novembre.
Ventes 400 balles. Marché calme.
Liverpool, 18 novembre.
Ventes 7,000 b. Marché soutenu.
New-York, 18 novembre.

Coton, 12 1/8.
Recettes 74,000 b.
New-Orléans low-middling 86 1/2
Savannah » » » 82 »/»

Le ministère et le clergé

Le *Siècle*, qui paraît être le confident du ministre de l'intérieur, nous donne aujourd'hui le texte d'une circulaire qu'avait signalée l'*Agence Havas* et dont le *Siècle*, qui la qualifie d'importante, déclare qu'il ne saurait « trop approuver l'esprit. »

Voila la circulation qui fait la joie du *Siècle* :

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur d'appeler votre vigilance sur deux infractions graves aux prescriptions de la loi de germinal an X, qui m'ont été signalées à plusieurs reprises comme se produisant dans un certain nombre de diocèses.

La première consiste dans l'omission volontaire par les curés et desservants de la prière : *Domine salvam fac Rempublicam*, qu'ils sont astreints à réciter en vertu du concordat et de l'article 51 de la loi organique. Il importerait de rechercher si ces ecclésiastiques obéissent, en agissant ainsi, à des instructions partiales de l'évêché ou s'ils ne suivent que leurs inspirations personnelles. Vous voudrez bien me transmettre les renseignements que vous aurez recueillis sur ce point et y joindre votre avis motivé.

Il est un second abus sur lequel je vous invite à porter votre surveillance : Certains évêques quittent leur diocèse pour un temps plus ou moins long, sans demander l'autorisation du gouvernement, violant ainsi l'article 20 de la loi de germinal et laissant en souffrance les intérêts qui leur sont confiés pour aller au loin prendre part à des manifestations collectives et concertées; plusieurs se rendent à Rome pour y entretenir directement avec le Saint Siège des rapports dont le gouvernement devrait au moins être avisé.

Je vous serai obligé, si vous venez à apprendre le départ du prélat placé à la tête de votre département pour une destination quelconque, et en particulier pour Rome, de m'en référer sans retard.

Recevez, etc.

Le ministre de l'intérieur et des cultes.
CH. LEPÈRE.

En ce qui concerne la première partie de cette circulaire, il y a lieu de s'étonner du doute émis par l'auteur de la circulaire. En dehors de lui, personne, en effet, parmi les catholiques, n'ignore que partout les évêques ont prescrit la récitation de la prière qui fait l'objet de la sollicitude ministérielle. Il est donc superflu de demander aux préfets si « les infractions graves » signalées par M. Lepère sont dues «à des instructions parties de l'évêché» ou aux «inspirations personnelles» des curés que le ministre dénonce à la vigilance de ses préfets. Ajoutons qu'en admettant l'existence de ces « infractions graves », il y a lieu de trouver au moins étrange la sollicitude du ministre pour obtenir des prières de l'Eglise lorsque, d'autre part, le gouvernement s'applique aussi bien à combattre l'Eglise et lorsque ses membres font si peu de cas de la religion qu'on ne les voit jamais assister aux messes où se chante le *Domine salvam*.

Nous devons dire, d'ailleurs, que le ministre pourrait bien être trompé par de faux rapports lorsqu'il impute au seul mauvais vouloir des curés cette «infraction grave » qui consiste à ne pas réciter la seule prière à laquelle paraît tenir le gouvernement républicain. Ainsi, nous connaissons personnellement une paroisse où, depuis que l'évêque a prescrit le chant du *Domine salvam fac rempublicam*, le curé a fait vainement appel au bon vouloir de ses paroissiens pour chanter le *Domine salvam*, avant que lui-même récite l'oraison qui doit suivre. Dans une paroisse qui compte plus de trois cents âmes, il ne s'est pas encore trouvé un républicain de bonne volonté pour prêter le secours de sa voix à la république en détresse. Nous n'apprécions pas le fait, nous le constatons, afin de montrer que le zèle du ministre risque parfois de s'exercer à tort et peut se tromper d'objet.

Voilà pour la première partie de la circulaire. Quant à la seconde, nous demanderons à qui elle peut bien s'adresser, car nous ne sachions pas qu'il y ait en France un seul évêque « placé à la tête d'un département. » Jusqu'ici nous avions cru que l'évêque était placé à la tête d'un diocèse. Il paraît que M. Lepère a changé tout cela.

Quoi qu'il en soit, M. Lepère s'abuse s'il espère amener les évêques à reconnaître la légitimité de son ingérence, en une question qui ne le regarde pas. On sait ce qu'il faut penser des articles organiques, et quel crédit l'on doit à ceux de ces articles qui, bien loin d'être comme le développement du concordat, en sont la négation. L'article 20 est de ce nombre. Inspiré par les idées joséphistes, il n'aspire en effet à rien moins qu'à enchaîner la liberté des évêques pour des démarches dont la plupart leur sont recommandées le jour même de leur sacre et font partie de leurs obligations épiscopales. Ainsi en est-il, par exemple, du voyage *ad limina*, qui semble particulièrement suspect à M. le ministre de l'intérieur, puisque l'espionnage qu'il demande à ses préfets doit, selon lui, viser tout particulièrement les voyages à Rome.

Ici encore nous constatons d'ailleurs que les ministres républicains vont plus loin que ne le fit le gouvernement de Napoléon III en ses plus mauvais jours. Ils y perdront également leurs peines. Sous l'Empire, les évêques n'ont pas consenti à reconnaître des prétentions qui visaient à contrôler leurs rapports nécessaires, soit avec Rome soit avec leurs ouailles ; ils n'y consentiront pas davantage sous la République. L'erreur de M. Lepère tient sans doute à ce qu'il prend les évêques pour des fonctionnaires soumis à sa juridiction civile pour les choses mêmes qui sont de leur ministère pastoral. Or, les évêques ne sont point des fonctionnaires ; le ministre ne devrait pas l'ignorer.

AUGUSTE ROUSSEL.

Les préfets de M. Lepère

Des rapports adressés au ministère par certains préfets, il résulte, dit-on, que les représentants du gouvernement dans les départements se trouvent en général fort embarrassés Ils n'ont plus d'auxiliaires: les commissaires de police nommés après le 14 octobre ont peu de zèle; les juges de paix, à qui l'on a prescrit de ne se mêler d'aucune affaire pouvant avoir un caractère politique, ont pris la recommandation au pied de la lettre et ne répondent ni aux sous-préfets, ni même aux préfets. Quant aux personnes qui sont indépendantes de l'administration, mais ont quelque autorité par leur position sociale et leur caractère, elles sont fort peu disposées à aider la préfecture. Il s'ensuit que les malheureux préfets se trouvent en l'air, ne pouvant rien faire, condamnés à l'isolement au fond de leurs préfectures. Plusieurs, ayant écrit à M. Lepère, demandent qu'on place au moins sous leurs ordres la gendarmerie, afin d'avoir en elle un instrument de gouvernement.

Les deux Libéralismes

L'*Éducation*, journal des écoles primaires, rappelle un episode de la vie politique de Lamartine d'un vif intérêt dans les circonstances présentes.

En 1834, le Conseil municipal de Vitré (Ille-et-Vilaine) avait demandé par pétition à la Chambre l'expulsion des institutions congréganistes.

Le rapporteur ayant conclu à la prise en considération, Lamartine se leva indigné, et dit :

« Cette pétition, messieurs, n'est pas de notre époque.

» C'est une de ces tentatives arriérées de réaction que tous les esprits éclairés, de quelque opinion qu'ils soient, ont unanimement répudiées.

» Elle ferait rougir l'esprit de 1834 !

» C'est un acte de tyrannie et d'oppression qu'on vous propose de sanctionner !

» Elle ne prouve qu'une chose, messieurs : c'est qu'il est des hommes en France qui, après quarante ans d'éducation politique, n'ont pas encore épelé l'alphabet de la liberté.

» Je ne crains pas qu'une semblable pétition trouve faveur dans cette Chambre : elle a trop de lumière et de tolérance pour ne pas vouloir la liberté pour tous, pour ne pas comprendre que là où elle n'existe pas pour tous, elle n'existe pour personne.

» Messieurs, il y a deux libéralismes : l'un égoïste, étroit, exclusif, oppresseur, qui n'est que la tyrannie d'une opinion ; que dis-je? pire que la tyrannie, car c'est de la tyrannie qui se masque, de la tyrannie qui n'ose pas porter son nom, une hypocrisie de la liberté !

» Il y en a un autre, élevé, intelligent, sincère, qui admet tout, parce qu'il comprend tout, qui est digne de la liberté pour lui-même, parce qu'il sait la vouloir pour les autres, qui possédera l'avenir parce qu'il respecte le passé !

» Le libéralisme nouveau, c'est le vôtre, c'est le mien, c'est celui de la France d'aujourd'hui.

» Il repousse de semblables mesures comme attentatoires aux droits de la famille, à la dignité de l'homme, comme injurieuses à l'intelligence de la Chambre, à la conscience de l'époque, et il ne veut convertir à la liberté qu'en montrant au monde ce que c'est que la liberté véritable. »

La pétition fut rejetée.

Aujourd'hui, M. Hérold, préfet de la Seine, vient d'annoncer que, dans un an, tous les instituteurs congréganistes à Paris, seront remplacés par les instituteurs laïques.

C'est à ce progrès de liberté, au rebours, qu'on est arrivé au bout de quarante-cinq ans !

EN FAMILLE

Tout se passe en famille sous le régime de l'opportunisme ; les 363 ont mis la France en coupe réglée, et s'en distribuent les places. Depuis le premier jusqu'au dernier de leurs agents électoraux ou de leurs parents, tous ont trouvé à se caser avantageusement.

Le frère du président, avocat médiocre, est *vice-roi* à Alger.

Le beau-frère de M. Gambetta préfère de plus humbles mais de plus sûres fonctions.

Tout se passe en famille.

Le *Siècle* nous donne aujourd'hui cet autre échantillon des mœurs républicaines:

« Le *Gaulois* accuse M. Henri Brisson de réclamer la nomination, comme directeur de l'enregistrement pour le département de la Seine, de M. Charles Géraud, actuellement chef de bureau à l'administration centrale. Si M. Brisson fait des efforts dans ce sens et s'il réussit auprès de M. le ministre des finances, nous ne saurions que les en féliciter l'un et l'autre. M. Charles Géraud étant chef de bureau, sa nomination est parfaitement régulière ; nous ajouterons qu'il est l'auteur de plusieurs ouvrages spéciaux très estimés, dont plusieurs ont été réédités, entre autres d'un *Traité sur le recouvrement des amendes*, qui est un livre de choix.

« L'année dernière, M. Charles Géraud a été l'un des principaux organisateurs de cette société de professeurs et de démonstrateurs qui a fait gratuitement des leçons familières et des conférences aux ouvriers accourus pour visiter l'Exposition. On peut trouver, dans nos administrations, des hommes aussi animés de la passion du bien public ; on n'en trouverait pas qui le soit davantage..... Cette nomination, si elle a lieu, fera honneur au ministre.

« Le *Gaulois* croit savoir que M. Levavasseur, directeur général de l'enregistrement n'aurait pas voulu présenter M. Géraud, ce serait tant pis pour M. Levavasseur ; ce serait le signe que l'ultramontanisme a conservé trop d'influence auprès de lui. »

M. Géraud serait-il beau-frère de M. Brisson ?

Quant au *Siècle*, il donne la mesure du sens moral dont il est doué : depuis quand un président de la commission du budget se permet-il d'insister pour la nomination d'une de ses créatures ? On nous dira peut-être que cela s'est déjà vu... quand M. Gambetta était président de la commission du budget ; soit, nous ne nous opposons pas à ce qu'il en soit fait la preuve ; mais ce précédent excuserait-il M. Brisson, et ne voit-on pas que toute recommandation dans les fonctions qu'il occupe est une demande d'échange entre la rhubarbe et le séné.

Là où il faudrait une exagération de délicatesse, M. Brisson s'empresse de mettre dans la balance de la justice administrative tout le poids du budget. « Ah ! vous refusez mon candidat, eh bien, je rognerai votre budget ! » On comprend combien avec ce système il est facile de tenir en mains la source de toutes les grâces et de toutes les faveurs.

Nous n'affirmons pas que M. Brisson ait usé de cet argument, mais une démarche de sa part peut se passer de commentaires dans ce cas, et c'est ce qu'il n'a pas compris.

Il y a mieux, car M. Levavasseur est menacé de destitution pour le fait du refus qu'il a opposé à M. Brisson. C'est le *Siècle* du moins qui l'en menace, et ceci devient une tentative d'intimidation.

Ces faits ne sont pas isolés, nous en pourrions chaque jour relever de semblables, et le *Gaulois* nous en fournit encore une série aujourd'hui ; voici la lettre qu'il publie à ce sujet :

« Mon cher *Gaulois* !

» Eh bien, vous êtes encore naïf, vous, avec votre remarque sur la nomination de M. Leris à la perception du dixième arrondissement !

» Elle a le tort de faire croire que ça ne se passe pas toujours ainsi aujourd'hui aux Finances. Où diable avez-vous donc vu qu'on observait les règles de la hiérarchie et les années réglementaires dans chaque perception.

» M. Pallain, directeur, a changé tout cela. C'est ce qu'on appelle la *Palingénésie*.

» Voulez-vous insérer toutes les violations que je vous signalerai ?

» Je vous déclare dès à présent que les les vingt-quatre colonnes du *Gaulois* ne suffiraient pas à énumérer celles qui ont eu lieu *depuis trois mois*, c'est-à-dire depuis qu'a commencé la *grande curée* résultant du rétablissement des perceptions de ville.

» Les vieux percepteurs comptaient sur ces postes-là pour être le couronnement de leur carrière. Ah ! bien, ouiche !

» Tenez, rien que dans l'*Officiel* d'hier, vous pouvez lire :

» M. Faye, percepteur de Léchelle, est nommé à Sèvres, 1re *classe*.

» Or, Léchelle vaut 5,700.

» Et Sèvres vaut 12,300 !

» Et M. Faye est entré dans l'administration vers la fin de 1876 !...

» Dans le même numéro d'hier :

» Un officier retraité, blessé pourvu d'une grosse pension de réforme, est nommé d'emblée à la perception de *Chollet*, perception de ville de 2me classe.

» Il est vrai que cet officier touche de très près à M. Laferrière, au Conseil d'Etat (c'est son frère).

Mais une nomination qui a causé un vrai scandale, bien plus grand encore que la nomination de M. Leris, c'est celle ci-après, faite par l'arrêté du 12 août :

M. Colin, percepteur de Champlitte (Haute-Saône) est nommé à Dijon (Côte-d'Or.

Or, ce monsieur avait à Champlitte 5'400 francs, et il a, à Dijon, 17,000 francs. Il n'y avait pas dix-huit mois qu'il avait été nommé à Champlitte !

Remarquez que poste de Dijon était sollicité par vingt et un percepteurs, dont le plus jeune avait dix-neuf ans de service.

Veuillez agréer, etc. »

On le voit, tout se passe en famille sous le règne des opportunistes, tout hormis leur lessive; mais il faut bien avouer qu'ils auraient trop à faire.

L. P. M.

Qui est M. Leris ?

M. Leris est nommé aux fonctions de receveur percepteur à Paris, en remplacement de M. L. Reybaud, et cette nomination va paraître à l'*Officiel* au premier jour, à ce que dit le *Siècle*.

Qui est donc M. Leris ? Ces places de receveurs-percepteurs à Paris sont fort recherchées ; ce sont des charges qui valent certainement une ambassade, moins d'honneurs, mais plus de profits, moins de gala, mais aussi moins de frais et plus de sécurité aussi, à l'abri des orages parlementaires et des cataclysmes politiques.

Qui est donc M. Leris ?

En cherchant bien, nous trouvons dans le *Siècle* la réponse suivante :

« A ce sujet, et pour répondre à des observations ridicules que cette nomination a soulevées, nous dirons que M. Leris a appartenu pendant vingt ans à l'administration des contributions directes ; après avoir été un de ses inspecteurs, il était en dernier lieu percepteur de première classe à Rouen. Les hommes que l'empire appelait à ces fonctions avaient d'autres titres, mais moins honorables, et nous pourrions aisément le prouver : nous n'aurions que l'embarras du choix. »

Eh quoi, M. Leris est un ancien serviteur de l'empire. M. Leris a prêté serment à l'empire, M. Leris est une créature de l'Empire, M. Leris enfin doit sa position à l'Empire et c'est lui qu'on va chercher pour une pareille faveur !

Qui est donc M. Leris ?

Le *Siècle* contient dans ce même numéro un long article intitulé : *Les mauvais serviteurs*, où l'on fait ressortir la nécessité de purger les administrations de toutes les créatures de l'Empire

Tous les journaux républicains ont fait avec le *Siècle* cette campagne.

Qui est donc M. Leris ?

M. Leris était en dernier lieu percepteur de première classe à Rouen ; son avancement avait été rapide, il est vrai, depuis quelques années, mais enfin de Rouen à Paris le saut est assez grand et...

Qui est donc M. Leris ?

C'est pourtant bien simple :

M. Leris est le beau-frère de M. Gambetta !

L. P. M.

LE GOUVERNEMENT A BON MARCHÉ.

Il fut un temps où les Français avaient pour idéal de gouvernement le gouvernement à bon marché.

Nous pensons que les Français de cette époque avaient grande raison ; car le contribuable sait bien ce qu'il paye au percepteur et au douanier ; mais il sait beaucoup moins ce que l'impôt lui rendra en sécurité générale, en prospérité publique. Les gros budgets sont toujours peu rassurants, et ils sont tout à fait terribles lorsque leur ampleur a pour cause non pas une plus riche dotation des travaux publics et des écoles, mais l'accroissement du nombre des fonctionnaires publics, et, chose plus grave encore, celui des pensions, résultant de la mise à la retraite, avant l'âge, de fonctionnaires encore très capables de servir l'Etat et que la politique seule a éliminés.

Or, aujourd'hui, de ce premier chef, l'augmentation du budget ne peut pas se chiffrer à moins de 54 MILLIONS 352,000 fr. Cela résulte de ce calcul fort simple.

Au budget de 1871, le produit de la retenue de cinq pour cent prélevée sur les traitements civils pour le service des pensions était inscrit pour une somme de 12,666,400 fr. Or, cette retenue, qui porte sur tous les traitements civils à l'exception de ceux des fonctionnaires d'ordre politique (ministres, sous-secrétaires d'Etat, préfets, sous-préfets, membres du conseil d'Etat), est égale au vingtième de ces traitements. Les traitements des fonctionnaires civils s'élevaient donc, au budget de 1871, à 253,328,000 fr.

Au budget de 1880, le produit de la retenue de cinq pour cent est porté pour 15,384,000 fr.

C'est au budget de 1880 une somme de traitements de 307,680,000.

La différence est donc bien de 54 millions 352,000 fr.

Quant aux services des pensions, il a été augmenté de dix millions, 497,500 fr.

En 1871, ce chiffre des pensions était de 36,575,500 fr.
Il est en 1880 de 47,073,000 fr.

Quand donc flattera-t-on un peu bien Jacques Bonhomme, et le fera-t-on moins payer ?

LETTRE DE PARIS

de notre Correspondant particulier

Paris, le 17 novembre 1879.

L'échec de M. Floquet, hier, au Cirque Myers ; la grève des boulangers ; la visite du Czarévitch à Berlin, voilà les trois faits principaux dont on se préoccupe aujourd'hui.

Je ne parle que pour mémoire des commentaires persistants au sujet de l'entente rétablie entre le Président de la République et le Président de la Chambre ; ces commentaires ne constituant en réalité que de simples exercices de style, absolument dénués d'intérêt pratique.

A part le *Siècle* et la *République française*, dont les comptes-rendus sont entièrement favorables au discours de M. Floquet, ce qui leur est d'autant plus facile que ces deux journaux escamotent les passages scabreux qui ont été mal accueillis par une partie de l'auditoire, l'attitude et le langage des autres organes avancés du radicalisme ne laisent aucun doute sur l'insuccès du député du onzième arrondissement.

Les passages scabreux auxquels je viens de faire allusion sont la question sociale, la question de l'amnistie plénière et le vote de M. Floquet contre l'invalidation de Blanqui. Sur chacun de ces trois points, les explications de l'orateur ont semblé ou insuffisantes ou obscures, ou anti-démocratiques. Insuffisantes, car sur la question sociale, le député du onzième n'a fait que paraphraser le thème de son patron acutel M. Gambetta, prétendant qu'il n'y a pas de question sociale, mais des questions sociales relevant du suffrage universel. Obscures, car sur l'amnistie plénière, M. Floquet s'est embrouillé dans des distinctions entre l'amnistie partielle et l'amniste plénière, pour conclure théoriquement en faveur de la deuxième, alors qu'en réalité il se prononçait pratiquement pour la première, attendu que sa distinction entre l'oubli et la glorification de la Commune, distinction à l'aide de laquelle il justifie les exclusions, n'a pas d'autre signification. Anti-démocratique, parce que son Comité lui avait prescrit de voter pour la validation de Blanqui et qu'ayant accepté le mandat impératif, il lui était interdit de désobéir au Comité.

Des murmures, des sifflets même, ont interrompu à plusieurs reprises à chacun de ces passages, les explications du député du 11e. Et l'on peut juger par là de ce qui serait advenu si, comme l'affirme le *Mot d'Ordre*, les 2000 électeurs qui seulement composaient la salle, n'eussent pas été exclusivement choisis parmi des amis du premier degré, si tout élément hostile n'eût pas été soigneusement écarté du bureau, si enfin l'orateur ne s'était pas arrangé de façon à attendre la nuit pour terminer son discours, ce qui, étant donné le défaut de luminaire, devait rendre impossible toute question posée au député, question que le président avait déclaré réserver pour la fin.

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 19 NOVEMBRE

— 34 —

LE
NEVEU du CHANOINE

PAR ALFRED DU PRADEIX

PREMIÈRE PARTIE

XI

Tout-à-coup le neveu du chanoine joignit les mains et les tendit comme pour un pardon ; mais en même temps il se retourna et heurta presque brutalement la porte de la chambre obstinément close. On ne répondit pas. Il insista... et cette fois la porte s'ouvrit. Sabine se tenait dans l'antre-baillement une main sur la poignée de cristal. En apercevant Claude, l'arc de ses sourcils bruns se fronça, et elle recula d'un pas. Un mot dur, cruel peut-être, allait tomber de ses lèvres ; mais soudain elle sentit s'éteindre cet éclair de fierté hautaine. Le neveu du chanoine était là, à demi prosterné devant elle. Il portait visible sur son visage la convulsion d'âme qui l'avait précipité devant cette porte, au mépris des convenances ; elle l'entendait balbutier des mots sans les comprendre : c'était comme un bégaiement d'ivresse inintelligible.

— Eh bien monsieur ?

Dans ses phrases entrecoupées, haletantes, elle saisit ces mots : « Votre promesse... Le *Poste de la citerne...* » L'air vous fera du bien.

Sabine porta en ce moment la main à son front comme si elle voulait repousser une contagion de folie qu'elle sentait autour d'elle.

— Vous savez bien que je ne puis pas marcher, dit-elle avec une langueur qui trahissait peut-être une lassitude réelle. Elle s'arrêta devant l'air consterné du jeune homme, et sourit faiblement.

— Cela vous ferait donc un bien grand plaisir, Claude ?

C'était la première fois depuis son retour qu'elle l'appelait ainsi.

— Oui..., répondit-il très bas.

Alors, elle poussa la porte avec un léger frémissement d'épaules et releva vivement les plis traînants de son peignoir.

— Allons, prononça-t-elle d'un ton résolu.

Tous deux descendirent à travers les grands corridors sonores et vides. Ils allaient insoucieux de toute précaution, car ni l'un ni l'autre ne portait dans son cœur le mal prémédité. Sabine s'appuyait sans affectation sur le bras de Claude. A l'entrée de la terrasse, Frida Ruyter, qui attendait dissimulée dans un pli d'ombre, les vit s'avancer pareils à deux fiancés des contes arabes; elle ne surprit pas une crainte dans leurs regards, pas une rougeur sur leurs fronts.

En traversant la vaste esplanade de la terrasse, la chaleur et le soleil les pénètrèrent tout à coup. Une large coupure s'était faite dans les nuées ; pendant que vers le nord grondait la rafale suspendue dans les couches supérieures de l'air, au midi le ciel gardait une limpidité sereine, offrant le contraste du soleil et de la pluie. Sur la terrasse, dans l'escalier, dans les cours, personne ! Il semblait qu'un génie marchât au-devant d'eux, ordonnant le secret et la solitude et éteignant les bruits importuns qui interrompent le rêve. Une fois dans la campagne, Sabine parut se rendre un peu à la réalité de sa situation.

— Est-ce bien loin ? interrogera-t-elle à voix basse.

— Non ! Par où désirez-vous descendre ?

— Par la *Coulée des cyprès*.

Le même instinct, qui en ce moment ramenait au lancé la bête de meute à bout d'haleine et de force, la poussait à reprendre ce sentier où, quatre ans auparavant, insouciante et moqueuse, elle s'était appuyée sur le bras du pauvre étudiant. Ils s'engagèrent dans le petit sentier sinueux dont la pluie avait lubrifié l'argile. Pour ne pas glisser, la jeune femme cramponnait au bras de Claude sa main constellée d'améthystes — les bagues étaient encore une des faiblesses de Sabine. — Elles allaient si bien à cette main superbe qui, tout en restant dans le modèle classique, avait je ne sais quel charme personnel et exquis qui passionnait les artistes.

— Le sentier devient trop glissant et vous fatigue, dit Claude au bout de quelqques pas. Nous allons prendre à travers les luzernes, le voulez-vous ?

Docilement, elle se laissa conduire. Ils marchaient serrés l'un contre l'autre dans une longue cascade de lumière pâle qui débordait du ciel noir. Autour d'eux, sous la bénigne influence de ce soleil, se manifestaient des réveils étonnés. La charmante avant-garde des oiseaux de printemps prenait hâtivement ses ébats entre deux averses.

Des troglodytes frétillaient sur des amas de feuilles mortes, les grimpereaux faisaient grincer leur chant métallique de lime qu'on aiguise. Sous leurs pieds, comme des fusées, montaient des couples d'alouettes de mars; elles lançaient leur petit cri : *lului, lului*, décrivaient une courte ellipse, et se reposaient à quelques pas, invisibles sous le fourrage vert.

Le *Poste de la citerne* était à mi-côte, juste au bas du premier talus. Deux chemins d'exploitation, sortant l'un du bois, l'autre des friches, venaient s'y croiser. Au-dessous, dans l'épaisseur des roches calcaires, s'ouvrait un terrier bien connu des paysans.

Arrivés là, Claude et Sabine s'arrêtèrent. Devant eux, la vieille citerne se montrait béante entre ses margelles écroulées. En se penchant un peu, on voyait pendre à l'intérieur de longues végétations inertes comme des chevelures de noyés. Plus d'un vieillard de Barlandès affirmait que l'eau ténébreuse recélait certainement l'argenterie et les objets les plus précieux du château jetés là pendant le pillage de 93; mais personne n'avait jamais été tenté d'explorer la dangereuse ouverture pleine de grouillements sinistres et de gaz carbonique. A deux pas en arrière, appuyées au mur de soutènement, des exfoliations de roches calcaires étaient disposées en toiture et servaient d'abri à un rucher depuis longtemps déserté par les abeilles. C'est là que Sabine et Claude s'assirent côte à côte. Sans le moindre préambule, comme s'il continuait le dialogue de leurs pensées silencieuses, le jeune homme dit à sa compagne :

— Vous savez, c'est fini... je vous aime ! Mon Dieu qu'allez-vous faire de moi ? que que vais-je faire moi-même ?

Il semblait vraiment effrayé, et défaillit presque au bord du précipice souriant et terrible où ils couraient ensemble. Elle l'écoutait, baignant dans la tiédeur du soleil son visage fatigué.

— Chut, lui dit-elle, en lui mettant la main sur la bouche... pourquoi me parler? Je savais ce que vous m'avez dit, je sais ce que vous allez dire... Non ! pas encore... tout à l'heure... je me trouve bien comme cela... le soleil ne s'en vas pas, et la chasse est loin.

De fait, les chiens de M. Tréniac devaient être tombés en défaut. On n'entendait rien, ou presque rien, à part un coup de fusil sec de braconnier étouffé par la distance, et le sanglot de la chienne de Martiniac, qui poursuivait de sa litanie de mort le lièvre lancé depuis le matin.

Après un répit, que Sabine semblait vouloir se donner à elle-même, elle reprit la première en regardant en face le neveu du chamoine.

— Que voulez-vous donc de moi ? Claude.

— Ce que je veux de vous ? dit le jeune homme avec une hésitation fébrile, comme si avant de répondre la question flottait un instant dans son esprit troublé. Ce que je veux de vous ?...

Il se leva devant Sabine, les yeux brillants, presque égarés.

— Tout ! s'écria-t-il d'un ton de passion inexprimable. Il y a une façon d'aimer absurde, dangereuse, mortelle ! elle est la mienne ! Aimer... à notre époque on ne peut plus prononcer le mot sans sourire... vous en avez assez coudoyé dans le monde de ces gens qui disent : j'aime ! Passions dressées aux mœurs modernes, qui accidentent la vie sans la déranger, qui savent se tenir à l'affût derrière l'hypocrisie !... Mais ce que vous n'avez pas vu, Sabine, j'ose l'assurer, c'est la passion absolue et sauvage, dont le monde rit comme d'une hyperbole et se gare comme d'un danger... Un danger ! Elle en est un en effet, car elle emporte sa proie en laissant derrière elle, dans le tumulte du scandale : affections, devoirs, rang social, fortune... tout ! tout ! tout !... Sabine, regardez bien,... cette passion est là !

Et Claude comprimait à deux mains son cœur qui bondissait. Il s'était penché tout près... et elle croyait réellement voir à travers son trouble, comme à travers un rideau de hautes herbes, la passion qu'il lui décrivait : le grand fauve aux prunelles dilatées. Elle le touchait,... elle sentait la chaleur de son souffle... Machinalement, elle ferma les yeux.

— Dis que tu veux, murmurait a voix impérieuse et basse, et nous... partons... demain... ce soir... presque sans argent mais qu'importe ?... Nous gagnons la route ! par les bois... de là la station... à trois heures l'express d'Agen... et au bout, la frontière !...

A suivre.